

## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 décembre 2020

Vœu présenté par la liste *Agir Ensemble – J'aime Saint Pierre – A gauche(s) toute*

**en vue d'être adressé au Président de la Métropole**

Pour le maintien d'une tranche à tarif réduit pour l'eau potable

Le 17 décembre prochain, le conseil métropolitain aura à fixer les tarifs de l'eau potable pour les communes du territoire de la métropole. En l'état actuel, la proposition qui sera faite supprime, pour la commune de Saint Pierre des Corps, le tarif réduit à 0,60€/m<sup>3</sup> pour la tranche des 40 premiers m<sup>3</sup> consommés. Cette disposition, adoptée à Saint Pierre lors du passage à la Régie, a fait l'objet d'une réflexion approfondie du Conseil Municipal. Elle s'appuie sur l'idée que tout le monde a droit à l'eau, et que la part incompressible des besoins humains devrait être gratuite, ou du moins à tarif réduit.

En adoptant cette disposition, Saint Pierre devenait une des rares communes de l'agglomération à se doter de tarifs progressifs : le prix du m<sup>3</sup> augmentait avec la consommation, au contraire de certaines communes qui faisaient des rabais sur les fortes consommations. Les tarifs progressifs sont doublement vertueux. Au plan de l'écologie, ils encouragent à consommer moins, les particuliers à économiser l'eau en ces temps de sécheresse, et les entreprises à investir pour des méthodes moins consommatrices. Au plan de la justice sociale, ils livrent à moindre coût l'eau nécessaire aux besoins vitaux.

La suppression de ce tarif est donc une double régression. La métropole argue que ce tarif produit une réduction par foyer, sans prise en compte du nombre de personnes, et qu'il y a là une part d'injustice pour les foyers plus nombreux qui consomment plus.

Mais supprimer cet avantage pour les foyers défavorisés au prétexte qu'il serait plus avantageux pour certains relève d'une part de cynisme.

L'autre argument utilisé par la métropole est l'harmonisation des tarifs de la métropole. On notera tout d'abord qu'il y a plusieurs manières d'harmoniser, et que la métropole se grandirait en harmonisant vers des tarifs progressifs, vertueux écologiquement et socialement. On notera aussi que le tarif réduit de saint Pierre des Corps, est le seul qui passe à la moulinette, alors que l'importante ristourne faite aux très gros consommateurs de Tours est maintenue. Ceux -ci, qui consomment plus de 24000m<sup>3</sup> par an, soit environ 200 fois la consommation moyenne d'un foyer, payaient leur eau 3 centimes moins cher, et continueront à le faire, en contradiction avec toutes les orientations environnementales. L'harmonisation est moins brutale pour eux.

L'harmonisation est un objectif nécessaire car un service public métropolitain doit traiter de manière égalitaire l'intégralité des usagers de la métropole. L'harmonisation tarifaire doit accompagner la création d'une régie métropolitaine sans aucune délégation de service public, sans gestion partielle confiée au secteur marchand via des marchés publics. L'harmonisation suppose qu'on sache dans quelle direction on

veut harmoniser, et elle demande un plan de convergence des tarifs qui permette à tous de voir dans quelle direction on s'oriente, et à quelle vitesse on y va.

A l'opposé de la mesure de suppression proposée, la métropole devrait proposer pour tout le territoire une tarification progressive rendant moins coûteuse la première tranche consommée. Mais il est possible d'aller plus loin en élaborant une tarification qui tienne compte de la composition du foyer et de ses revenus, par exemple en modulant la tranche à tarif réduit en fonction du nombre de personnes du foyer, et en instituant des tarifs selon le quotient familial.

**Pour ces raisons, après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

**DEMANDE** le maintien du tarif de 0,60€ par m<sup>3</sup> pour la tranche de 0 à 40 m<sup>3</sup> de consommation d'eau potable à Saint Pierre des Corps.

**PROPOSE** que la métropole se dote d'un plan de convergence des tarifs d'eau potable vers des tarifs progressifs avec une faible part fixe (abonnement),

**PROPOSE** que la métropole mette en place une tarification sociale pour que les tarifs votés prennent en compte le nombre de personnes et les revenus des foyers,

**PROPOSE** que la métropole, en accompagnement de cette tarification à l'utilisation de l'eau, mette en place une campagne de sensibilisation et d'éducation à grande échelle sur les économies d'eau et ce dès le plus jeune âge.